

Publication conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (la « Loi sur la Transparence »)

Information réglementée

Anvers, 5 décembre 2019, 17h45 CET

Dénominateur

Le 21 novembre 2019, TINC a lancé une augmentation de capital en numéraire avec droits de préférence extra-légaux, via l'émission de nouvelles actions au prix de 12,40 euros par action, soit un montant total brut de 112.727.271,60 euros.

Suite à cette opération, 9.090.909 actions nouvelles ont été émises le 5 décembre 2019 et le capital social a augmenté de 46.226.363,17 euros. Le nouveau capital total, représenté par 36.363.637 d'actions, sera de 184.905.136,23 euros. Chaque action représente une voix.

Le nombre total d'actions de 36.363.637 sera le nouveau dénominateur pour les notifications en vertu des règles de transparence.

Tout dépassement du seuil de 5% des droits de vote, ou multiple de 5%, doit donner lieu à une notification.

Contact:

Manu Vandenbulcke, CEO TINC
T +32 3 290 21 73 – manu.vandenbulcke@tincinvest.com

Bruno Laforce, Investor Relations TINC
T + 32 3 290 21 73 – bruno.laforce@tincinvest.com

À propos de TINC

TINC est une société d'investissement cotée en bourse, qui prend des participations dans des sociétés qui réalisent et exploitent des infrastructures. TINC détient un portefeuille diversifié de participations dans des partenariats public-privé, des infrastructures énergétiques et des infrastructures basées sur la demande, situées en Belgique, aux Pays-Bas et en Irlande. Ce portefeuille de placements génère des flux de trésorerie durables à long terme, qui constituent la base de la politique de distribution de TINC. Les participations sont suivies activement par une équipe expérimentée de professionnels de l'investissement et de l'infrastructure ayant des bureaux à Anvers et à La Haye. TINC est cotée sur Euronext Brussels depuis le 12 mai 2015.

Visitez notre site Internet pour plus d'informations : www.tincinvest.com.
